de police.» On a beaucoup ri de cette saillie qui en fond n'était pas méchante.

M. Ch. Bernard, lui aussi veut mettre deux ministres dans une situation difficile. Sa demande de crédits pour les familles des ouvriers de Montceau-les-Mines, était une machine de guerre dirigée contre MM. Millerand et Pierre Baudin. Elle a produit un aussi piteux effet que celle imaginée par M. de Grandmaison.

Le député antimilitaire n'a pas tardé à s'apercevoir des dispositions hostiles de la Chambre.

Après avoir demandé l'urgence il s'est contenté de revenir à la commission du budget, qui est un véritable enterrement.

Quant à l'interpellation de M. Millevoye qui visait elle aussi M. Millerand, il a été impossible d'en faire la date par suite de l'absence du ministre du Commerce retenu au Luxembourg.

* *

Tout cela, en somme, n'a pas été bien méchant et les incidents que voulaient ranimer les adversaires du cabinet ont fait long feu.

De reste de la séance s'est écoulé dans un calme profond.

La Chambre, après avoir écouté paisiblement la question de M. Mirman sur les *accidents du travail* et la réponse du président du Conseil, a repris à la rentrée la suite des fameuses interpellations et la discussion sur les conditions du travail annoncée il y a près de deux mois, puis s'est replongée dans l'examen du projet sur les *expertises médico-légales*.

Les mauvaises langues prétendent que si nos honorables sont devenus subitement sages, c'est qu'ils sont profondément vexés de voir leurs collègues de la Chambre belge leur faire concurrence.

Que pourraient-ils bien inventer, en effet, pour conserver le record, maintenant que celui-ci appartient en séance des trompes de chasse et des cornes de tramways ?

Nous n'en sommes pas encore la heureusement et si les hôtes du Palais-Bourbon reconnaît à la lutte, il convient de les féliciter.

* *

Les esprits sont un peu moins surexcités aujourd'hui, le calme n'est pas encore revenu tout à fait, mais le congé d'hier a néanmoins exercé une influence salutaire.

On en est arrivé à regretter les scènes déplorables qui ont marqué la journée de lundi et surtout celle du lendemain. On reconnaît également que M. Maurice Faure s'est fort bien acquitté mardi de sa tâche difficile; qu'il a lutté tant qu'il a pu contre les forcenés qui s'appliquaient à rendre toute délibération impossible et qu'il a seulement fait suspendre la séance, puisqu'à la reprise le tumulte s'est apaisé.

Certains semblables voudraient encore provoquer du tapage; mais la Chambre ne paraît plus disposée à les laisser faire. Est-ce que par hasard elle deviendrait raisonnable?

T. H.

SÉNAT

Séance du 29 Juin 1899

La séance

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Fallières, président.

Protestation de M. Bisseuil

Sur le procès-verbal, M. Bisseuil proteste contre la mesure de correction et le peu très doux a fait preuve à la dernière séance le Sénat, en discutant et en approuvant, malgré les protestations, motivée, la proposition dont il était l'auteur et tendant à rendre incompatibles les fonctions ministérielles avec le mandat de sénateur et de député.

M. Bisseuil. — J'avais un moment songé à demander au Sénat de revenir sur la décision qu'il a prise sans m'avoir entendu; mais, le président m'a déclaré que le vote était acquis. Le Sénat a dû se méprendre sur la portée de ma proposition. (Bruit.)

M. le président. — Il me semble que vous forcez les limites du fait personnel pour lequel je lui ai donné la parole.

M. Bisseuil. — Si vous ne m'avez pas entendu, et vous n'avez pas voulu m'entendre, Messieurs, je vous demande que ce vote vous permette d'appliquer les délais réglementaires, sous réserves, ma proposition et moi. (Nouveau bruit). Et si vous persistez à penser que ma proposition a vous livrant à une exécution sans phrases, vous vous trompez. (Nouveau bruit).

Messieurs, je ne suis pas prophète, mais je vous dis que d'ici à quelques années, le régime parlementaire sera disparu, on ne proscrira aura passé dans nos lois. (Exclamations à gauche).

L'incident est clos et la procès-verbal est adopté.

Les accidents agricoles

A la suite d'une longue discussion, le Sénat adopte le projet de loi relatif aux accidents dans les exploitations agricoles, après avoir refusé par 131 voix contre 12 un amendement de M. Martin, engageant la responsabilité des propriétaires.

La séance est levée à 6 h. 40 et renvoyée à demain 3 heures.

LA REVISION du Procès Dreyfus

RENNES

Mme Dreyfus

Rennes, 29 juin. — La curiosité plutôt respectueusement sympathique des Rennais s'étant brisée contre les grilles qui séparent de la rue de Châtillon le hôtel de M. Mme Godard, personne ne s'arrêtait ce matin en passant devant la maison dont c'est à peine si, au delà d'arbres touffus, on aperçoit les hautes fenêtres. Aussi les rares visiteurs dont cette habitation est l'objet depuis hier est-elle devenue plus discrète. Les portes sont rigoureusement consignées. Aucun journaliste n'est reçu. Mme Lucie Dreyfus ne veut recevoir personne. Il en sera ainsi chaque jour, jusqu'à la fin.

Les bouquets venant d'amis connus et inconnus sont encore arrivés pour elle, ce matin. Il est vrai que, à ce jour, elle ne sait pas encore qu'elle a reçu une lettre de M. Picquart, et son avocat de Paris.

Dès maintenant, en situation pour savoir, nous n'entrons à ce sujet.

Il est tout à fait exact que la communication devant le conseil d'enquête siégeant au Mont-Valérien, des pièces du dossier de Picquart, les officiers, en présence à Rennes, a constitué une illégalité.

C'est en Turquie que le colonel aurait dû être cité comme témoin d'incapacité. Si on viole aux ordres du ministère de la guerre, seul d'après qu'on [illegible] de l'enquête, ce que pas un officier [illegible] de l'enquête ne se serait trouvé [illegible] Picquart.

Je crois savoir que le rapport du conseiller chargé de l'affaire concluait à l'annulation du jugement de mise à la réforme signé par le général Billot. Le conseil d'Etat statuera vraisemblablement dans le même sens *que son rapporteur*. Et ce sera justice, comme on dit au Palais.

Toutefois, le pourvoi du colonel Picquart n'est pas encore inscrit au rôle des prochaines séances du Conseil d'Etat. C'est du moins ce qu'on nous a déclaré ce matin en nous refusant tout autre renseignement. Cependant nous savons que l'affaire est en bonne voie et qu'elle sera appelée dans la première quinzaine du mois prochain.

Le moyen de cassation soulevé par Me Mimerel, chargé, devant le Conseil d'Etat, de la défense du colonel Picquart, obtiendra certainement l'unanimité des juges de la haute assemblée.

L'état de santé de M. Scheurer-Kestner

M. Scheurer-Kestner, qui suivait un long traitement salin et climatérique à Biarritz est sur le point d'aller passer quelques semaines à Luchon avec sa famille.

M. Scherer-Kestner a l'intention de revenir à Biarritz achever l'année.

Son état de santé, quoique meilleur, exige toujours beaucoup de soins. Il doit faire des promenades, mais les médecins exigent qu'il évite toute fatigue.

Fin de la grève de Monceau-les-Mines

Monceau-les-Mines, 29 juin. — A la suite d'une affiche apposée par les soins de la Compagnie, les ouvriers se reprendre le travail et après une réunion tenue cet après-midi, la reprise du travail a été décidée pour le fer juillet.

La réintégration des facteurs

Paris, 29 juin. — Les délégués d'un grand nombre de syndicats parisiens ont fait une démarche auprès de M. Millerand, ministre du commerce et des postes, pour lui demander la réintégration des facteurs frappés à la suite de la dernière grève.

M. Millerand a promis d'opérer ces réintégrations à l'occasion du 14 juillet.

Assassinat du marquis de Morès

Paris, 29 juin. — La chambre criminelle de la Cour de cassation a admis en la forme la requête de Mme la marquise de Morès, demandant la réouverture, pour cause de suspicion légitime, de la chambre des mises en accusation d'Alger qui instruit l'affaire d'assassinat de son mari.

Nouvelles Étrangères

La situation en Espagne

Madrid, 29 juin. — Pendant les troubles de mardi à Saragosse, onze personnes ont été blessées et ont été soignées dans les ambulances établies par la Croix-Rouge dans les rues. Une des personnes tuées était un soldat rapatrié de l'armée de Cuba qui avait été licencié.

La Chambre de commerce, dans une réunion a décidé de demander au capitaine général une proclamation invitant le peuple de Saragosse à revenir à sa vie normale. Une délégation de la Chambre de commerce est allée rendre visite au capitaine général, qui a accordé l'autorisation demandée. En conséquence la proclamation a été publiée.

Le général a dit, hier, la ville présentait un aspect très animé et l'excitation continuait. Les émeutiers persistent dans leur attitude. De nouvelles troupes ont été concentrées sur les points stratégiques de la ville.

Il y a eu de nombreux blessés en dehors de ceux que l'on connaît. Une quantité d'arrestations ont été opérées mardi. Les personnes arrêtées la veille ont été remises en liberté à l'exception de trois.

Hier matin, l'ordre était entièrement rétabli. Toutefois l'autorité maintient les mesures de précaution qu'elle a prises.

On n'a pas de nouvelles précises de Grenade. Seville a repris son état normal, mais le cercle militaire n'est pas encore rouvert. Valence a maintenant son aspect ordinaire.

GRÈVES SANGLANTES EN ALLEMAGNE

Quatre tués. — Vingt blessés

Berlin, 29 juin. — Le mouvement grévistes de Herne progresse. Les mesures militaires prises par le gouvernement tendent à isoler le foyer des troubles des charbonnages voisins. Les auteurs des désordres sont des mineurs polonais n'appartenant pas au parti socialiste, qui désapprouve la grève.

Trois ou quatre personnes ont été tuées et vingt blessées.

Les légâts matériels sont considérables.

Dernière Heure

A BREST

Brest, 29 juin. — A la suite de divers bruits recueillis à Brest, tout le monde est sur le qui-vive, persuadé que le *Sfax* arrivera cette nuit.

Ce soir à 9 heures, les trois torpilleurs n° 204, 92 et 61 sont sortis pour faire à ce que l'on dit, des lancements de torpilles. Ils doivent rentrer à 11 heures.

D'autre part, l'ordre a été donné de consigner la division de l'équipage de la flotte et de doubler le piquet d'incendie dans la caserne de la division.

Bruit de la mort de Dreyfus

Paris, 29 juin, soir. — Le journal le *Soir* publie la nouvelle sensationnelle qui suit :

Le bruit court avec persistance qu'un haut fonctionnaire de la sûreté générale à Paris aurait laissé échapper, ce matin, un de ses agents, qui se serait rendu à Rennes, pour annoncer la mort de Dreyfus à bord du *Sfax*, mort qui serait même survenue au cours de la traversée.

Le ministère serait provisoirement secrète.

La dépêche serait arrivée il y a deux jours place Beauveau en l'absence de M. Waldeck-Rousseau et serait restée ouverte par un de ses collaborateurs, d'où l'indiscrétion.

Nous n'enregistrons cette nouvelle que sous les plus expresses réserves, le journal le *Soir* ayant l'habitude de publier des renseignements dont l'inexactitude est généralement constatée le lendemain.

Chronique Régionale

Conseil supérieur de la Mutualité

Par arrêté en date du 24 juin courant inséré au *Journal Officiel* du 27 juin, M. le ministre de l'intérieur a reporté au 23 juillet prochain la date des élections au conseil supérieur de la mutualité pour les deux premiers collèges des sociétés libres ou autorisées.

Le gouvernement du Nord est compris dans le deuxième collège des sociétés de secours mutuels libres ou autorisées.

Un arrêté sur l'affichage

M. Vatin, préfet du Nord, vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — L'affichage de tout placard dirigé contre les pouvoirs publics ou susceptible de troubler la tranquillité publique est interdit dans toute l'étendue du département du Nord.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Art. 3. — MM. les sous-préfets, MM. les maires, M. le commandant de la gendarmerie et MM. les commissaires de police du département sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Session d'août des conseils municipaux

Le session ordinaire d'août des conseils municipaux du département du Nord s'ouvrira de fer au 10 août prochain et sera close le quinzième jour après celui de son ouverture.

Nominations administratives

Douanes. — M. Bouvier, commis à la Préfecture du Nord, est nommé commis à la Recaudage.

Contributions indirectes. — M. Martin, commis à Lille, est élevé à la 1re classe de son grade.

M. Pociet, inspecteur des marganines à Saint-André-les-Lille, est nommé contrôleur principal à Frasnes, en remplacement de M. Lebel, nommé receveur à Beauvois.

Le tramway de Lambersart

Nous apprenons que la ligne M, dont le point terminus est maintenant à l'église de Lambersart, va être prolongée par l'avenue du Canon d'Or, jusqu'au point de Saint-André, où elle rejoindra la ligne O, de Lille à Wambrechies.

Des études sur place sont commencées.

Canal de Roubaix

Mercredi, à 2 heures 1/2, a eu lieu, à la Préfecture du Nord, l'adjudication aux travaux d'agrandissement de l'usine élévatoire de St-André.

Ces travaux sont évalués comme suit : Dépenses à l'entreprise : 50,000 fr. 29; Dépenses en régie et somme à valoir : 24,280 fr. 71.

Le seul soumissionnaire, M. Achille Renaut, de Wattrelos, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 4 0/0.

Festival de Tourcoing

Deux mois seulement nous séparent de la grande fête musicale à laquelle ont été convoqués toutes les sociétés musicales et instrumentales de la région.

La ville de Tourcoing s'apprête à recevoir dignement les sociétés — nombreuses déjà — qui ont répondu à son appel.

Le Comité d'organisation se permet de rappeler à Messieurs les présidents et directeurs des sociétés que la date expire le 15 juillet.

Les abonnements aux lots de demandes de renseignements doivent être adressées à M. le secrétaire du Comité à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing.

Trains de plaisir

Des trains de plaisir pour Calais et pour Boulogne auront lieu les dimanches 2, 9, 22 et 30 juillet, au départ de Valenciennes, St-Amand, Orchies, Templeuve, Douai, Pont de la Deûle, Le Forest, Libercourt, Pitalmpin, Seclin, Tourcoing, Roubaix, Croix, Lille, La Madeleine, St-André, Perenchies, Baillœul, Hazebrouck, St-Omer.

LE DÉCLASSEMENT des fortifications de Lille, de Condé et du Quesnoy

Voici le texte du rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi portant déclassement de places fortes par M. Forest, député :

Messieurs,

« Le projet de loi portant déclassement de places fortes dont vous avez renvoyé l'examen à la commission que vous avez mise sur pied sur le projet de loi relatif au classement des ouvrages de fortification de la défense de terre de la France.

« Il ne justifie par les mêmes considérations. L'étude en a été faite par le conseil supérieur de la guerre constitué en comité de défense, conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 10 juillet 1891 et votre commission de l'armée vous propose de l'adopter sans autre modification que celle concernant la *citadelle de Lille*, pour laquelle il a été exposé dans le rapport sur le projet de classement des places fortes.

« La gouvernement et la commission de l'armée sont d'accord pour reconnaître qu'il convient de conserver cette citadelle.

« L'exception effective du déclassement ne pourra d'ailleurs avoir lieu pour chaque place que lorsque les voies et moyens du démantèlement auront été arrêtés. L'intervention législative sera encore demandée pour l'inscription au budget de crédits nécessaires et un décret du Président de la République devra enfin compléter l'œuvre du législateur ».

PROJET DE LOI

Article premier. — Seront déclassées par des décrets spéciaux, rendus sur la proposition du ministre de la guerre, et rayés par suite du tableau des places de guerre, les places et ouvrages de fortification dont les noms suivent :

L'enceinte de la place de Lille, à l'exception de la Citadelle.

La place de Condé-sur-l'Escaut.

La place du Quesnoy.

La place de Péronne, la place de Longwy, l'enceinte de la place de Perpignan à l'exception de la citadelle, le lunette N° 41 de Bonnes.

Article 2. — Les décrets prévus à l'article précédent seront rendus qu'après que les Chambres auront inscrit au budget des crédits nécessaires au démantèlement.

LE SPORT

TAUREAUMACHIE

Arènes de Roubaix. — Le Lion et le Taureau

Le vendredi 1er juillet, sensationnelle fête aux arènes de Roubaix. Au programme : Grand corrida espagnole de trois toros et le lion et le taureau.

Cette fête, qui, actuellement, fait l'objet de toutes les conversations, promet d'être très réussie.

Les prix des places sont les suivants :

Loge 100 fr. la place.

50 fr. la place : Réservées présidence; Barrière, 1er rang, rez-de-chaussée; Barrière, 1er rang, galerie; Loge de cirque.

29 fr. la place : Contre-barrière, rez-de-chaussée, contre-barrière galerie.

10 fr. la place : Amphithéâtre rez-de-chaussée, amphithéâtre galerie.

Vélodrome Roubaix, 5 fr. la place.

Un bureau de location est ouvert : A Lille, chapellerie Ferroni, 2, rue Esquermoise.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. le Directeur du Vélodrome de Roubaix, 5, rue de la Gare, à qui l'on peut aussi demander des places par correspondance.

SPORT NAUTIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 26 juin, le comité des régates de Roubaix, a été autorisé, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, à donner ses régates le dimanche 9 juillet, sur la partie du canal comprise entre le pont du Blanc-Seau et celui du Port.

La navigation sera donc interrompue dans cette partie du canal, le 9 juillet de 1 à 7 heures du soir et le stationnement des bateaux sera interdit.

TIR

Tir National de Roubaix

Nous rappelons aux tireurs que le Tir National a fait commencer la date du 30 juin et continuera le 2 juillet (de 9 heures du matin à midi 1/2 et de 2 heures 1/2 à 6 heures) et le 9 juillet (de 9 heures à midi 1/2), la championnat de France qui se donnera simultanément dans tous les stands à longue-portée de France et d'Algérie.

Le championnat est ouvert à tous les Français et se tire à 300 mètres aux armes réglementaires, debout, à genou ou couché. Il comprend trois séries ayant chacune leur classement définitif et leurs récompenses spéciales. Ils sont : Les cinquantaines : Une série de cinq balles — classement à la belle balle — 300 prix — tir prix. 3.00 francs. Les séries : Une série de cinq balles — classement à la belle balle — 300 prix — tir prix. 3.00 francs. Les épreuves : Une série de cinq balles — classement à la belle balle — 300 prix — tir prix. 3.00 francs. Les épreuves : Une série de cinq balles — classement à la belle balle — 300 prix — tir prix. 3.00 francs. Cette nouvelle épreuve sera heureusement appréciée par les amateurs de la grande-portée.

Les épreuves. — Tous les tireurs ayant exécuté la première série peuvent recommencer part à la seconde — Série unique non renouvelable de dix balles. — Coût : 3 francs — 100 prix en nature. Classement au haut numéro.

3e épreuve. — Tous les tireurs ayant obtenu un minimum de 40 points dans la 2me épreuve sont admis à la 3e qui aura lieu à Paris.

Le vainqueur de la 3e épreuve recevra avec le titre de champion de France, le prix unique et un fusil d'honneur. Cinquante prix sont affectés aux suivants.

Pendant toute la durée du championnat, les amateurs trouveront des cibles d'essai *gratuites* au stand, Grande-Rue, 31.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au siège de la Société.

VÉLOCIPÉDIE

Courses Tourcoing-Béthune

Nous rappelons aux retardataires que la liste des engagements arrive à son terme aujourd'hui au café Delvoye, siège de l'U. V. T. — Que tous ceux qui se sentent capables d'affronter une course de 118 kilomètres n'hésitent plus à venir. Le nombre des prix dépassera le nombre des coureurs. On compte actuellement 121 engagés tandis que la liste des prix semble illimitée.

La course de motocycle sera un succès sans précédent dans la région, puisqu'elle comprendra une vingtaine de pourseuls dont Gaillard, Vasseur, Chiat, Lefebvre, Lamon, Delvoye, Andreau, Accou, etc., etc. — Le départ sera donné à 7 h. 1/2 du café Delvoye et de la place de la Croix-Rouge à 7 heures 3/4. — Notre société organisatrice informe les cyclistes qui ne seraient pas encore inscrits qu'ils peuvent néanmoins courir en juniors s'ils *n'ont pas fourni de vitesses les classant en première série.*

Chronique Locale

ROUBAIX

Le Parquet à Roubaix

Hier matin, le Parquet de Lille, représenté par MM. Delaïé, juge d'instruction et Doré, son greffier, est descendu à Roubaix pour enquêter sur la tentative de viol de la rue Pauvrée.

Ces messieurs sont arrivés en gare à 9 heures 22. Un agent de la sûreté les attendait. Passant par les rues de la Gare, place Chevreul, Nain, du Vieil-Abreuvoir, du Curé et Pellaert, ils se sont rendus rue Pauvrée à la maison de l'inculpé Dubot, laissé en liberté provisoire sous caution.

Bientôt après arrivait la jeune victime, Marie L.... que son père, sa mère et sa jeune sœur accompagnaient.

L'entrevue de la victime et de l'inculpé a duré une heure environ. N'ayant pas été admis à l'enquête, nous ne pouvons donner des détails circonstanciés sur l'interrogatoire de la jeune Marie L.... comme sur la défense de l'inculpé.

A dix heures et demie les interrogatoires étaient terminés et le parquet, quittant la maison de M. Dubot, se rendait au commissariat central, pour en repartir bientôt après prendre pour Lille, le train quittant Roubaix vers onze heures.

Après l'enquête nous avons pu interviewer les parents de la jeune Marie.

Ils nous ont déclaré que M. Dubot nie avoir agi avec violence. Il a cherché à persuader que dans toute cette affaire il est victime d'une tentative de chantage.

Quant à Marie L... que nous avons pu interroger aussi, elle nous a fait la déclaration suivante :

« Après m'être échappée des mains de mon ravisseur qui m'avait conduite jusqu'à mi-chemin de la rue. Là, je m'aperçus que j'avais oublié mon petit sac à main. Je rentrai dans la maison pour le prendre sur le meuble où je l'avais déposé. Cet acte m'a Dubot, qui m'attendait une pièce d'or qu'il tenait à la main me l'offrit, a condition que je n'aille pas le dénoncer au commissaire. Je ne lui répondis pas et retournai chez mes parents. Vous avez le reste. »

Nous devons ajouter que le système de défense de M. Dubot, tendant à faire croire que Marie s'est prêtée de bonne grâce aux démonstrations amoureuses » mis fort en colère les parents de la jeune fille lesquels, actuellement, désirent vivement que l'affaire suive son cours.

M. Dubot est-il victime Marie ? Nous ne pouvons nous prononcer. C'est à la justice qu'il appartient de résoudre ce problème affirmé par Mlle Marie, contesté par M. Dubot.

Accidents du travail

Mme Marie Cogen, bobineuse, 28 ans, demeurant rue Solférino 24, travaillant chez MM. Louis Cordonnier Frères et Léon Scrépel, fabricants, rue Boucher-de-Perthes, est tombée dans l'escalier de sa fabrique en portant un bac.

Le docteur qui l'a soignée a constaté un épanchement sanguin dans la rotule et une contusion au genou. Il a coacia à quinze jours d'incapacité de travail.

* *

En détournant une chaîne de sectour, M. Bogaert Charles-Louis, fileur, âgé de 28 ans, demeurant rue Cureaux, et travaillant chez M. Cavrois-Mahieu fils, a eu le pouce pris entre le rochet et un pignon. Il a coacia à douze jours de repos seront nécessaires à son rétablissement.

— Le 27 juin, à sept heures du soir, ou ouvrier fileur de la maison Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, 29, M. Julien Pennel, âgé de 47 ans, demeurant rue Bernard, 54, en levant un panier, a ressenti des douleurs internes.

Le docteur qui l'a visité attribue ces douleurs à un effort et a coacia à huit jours d'incapacité de travail.

Un agent de police suspendu de ses fonctions

L'agent de police Joseph C..., s'étant permis de manquer de respect, au cours de la manifestation du mardi soir, contre le sectionnement, a ses adjoint au maire de Roubaix, cet agent, par arrêté du maire, vient d'être suspendu de ses fonctions pour une période de huit jours avec privation de traitement.

Les dévaliseurs de cimetières

M. Lagarde, commissaire de police du 5me arrondissement a dressé procès-verbal aux nommés Zoé, Lucien, 15 ans, Bécheur, 15 ans, cilié rue des Champs, au Crétinier à Wattrelos et Irma Vandevogel, 15 ans, bécheur, rue Hermann, rue Turgot, 2, pour avoir cueilli des fleurs sur des tombes dans le cimetière.

Tentative de vol

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit et demi, quatre malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans le domicile de M. Louis Loridan, marchand d'étoffes, rue de la Guinguette, 62, en démantiquant un carreau de la croisée.

Une voisine : Mme Tiernesse qui, étant malade au lit, avait entendu le bruit des malfaiteurs, donna l'éveil.

A ses appels les voleurs prirent la fuite dans la direction de la rue de Tourcoing.

Plainte a été déposée à M. Lebiez, commissaire de police du 1er arrondissement qui a ouvert une enquête.

Arrestation

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, a mis en état d'arrestation le nommé Delphin Desgroux, âgé de 20 ans, ouvrier mécanicien, domicilié à Roubaix, inculpé d'agression nocturne sur plusieurs personnes et de rebellion et outrage volontaires aux agents.

Son complice, Lambert Wasseige, a pris la fuite.

Un accident Grande-Place

Hier soir, vers 6 heures un quart, un tombereau de charbon attelé de deux chevaux, appartenant à M. Lapierre, transporteur des mines de Lens, rue Mimerel, montait de la rue Neuve, quand arrivé au coin de la Mairie, un cheval glissa sur le rail du tramway et tomba.

Cet accident a jeté la perturbation dans le service des cars qui ont eu à subir un retard d'une dizaine de minutes.

Une mort subite

Hier matin, M. Paul Parez, âgé de 40 ans, comptabile chez M. Eugène Motte, rue d'Avelghem, demeurant rue de l'Abattoir, est décédé subitement à son domicile. Il était occupé à faire sa toilette pour se rendre à son bureau quand, soudain, il s'affaissa.

On a prévenu *autour de lui* et bientôt le docteur arriva.

Tous les soins furent inutiles. Ce malheureux rendait presqu'aussitôt le dernier soupir.

La mort est attribuée à la rupture d'un anévrisme.

M. Parez souffrait depuis longtemps de rhumatismes.

L'affaire Vienne devant le tribunal

Le tribunal civil de Lille a condamné, jeudi, les héritiers de M. Vincre père, à restituer aux hospices de Roubaix la somme de 6,800 fr. 60 cent.

Canal de Roubaix

Mercredi à 2 heures 1/2, a eu lieu, à la préfecture du Nord, l'adjudication relative aux travaux d'agrandissement de l'usine élévatoire de Saint-André.

Ces travaux sont évalués comme suit :

Dépenses à l'entreprise : 60,010 fr. 29; dépenses en régie et sommes à valoir : 24,080 fr. 71.

Le seul soumissionnaire : M. Achille Renaut de Wattrelos, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 4 0/0.

Carnoque colombophile

Samedi 1er juillet, de 4 à 7 heures du soir, inscriptions des pigeons pour la concours de Saint-Just organisé par l'Union Fédérale et donné au siège de la société l'Ouvrier, établie chez M. Pianquelle, rue du Collège, 147.

100 fr. de prix d'honneur répartis aux 5 premiers pigeons vainqueurs plus trois magnifiques régulateurs aux trois premiers sieurs de deux pigeons non désignés volant au même colombier.

Les contraventions

Dans la journée d'hier, la police a dressé 2 contraventions : 1 pour abandon de voiture, 1 pour vidanges après l'heure réglementaire.

Sociétés de secours mutuels libres

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, le scrutin pour l'élection du représentant des sociétés de «Secours mutuels libres», qui avait été fixé au dimanche 2 juillet, est prorogé au dimanche 23 juillet.

Le scrutin pour l'élection du représentant des sociétés de «secours mutuels approuvées» reste fixé au dimanche 2 juillet.

Les sociétés de secours mutuels approuvées de Roubaix : Les employés de commerce, la Sainte-Camille, les Ouvriers des bâtiments, la Jeanne-d'Arc, la Prévoyance de l'Union, la Prévoyante, les Ouvrières, la Saint-Eloi, la société François Xavier, la Prévoyance scolaire, la Fraternelle, la Sainte-Famille devront nommer leurs délégués le lundi de vote à la mairie, salle des adjudications, le dimanche 2 juillet, entre dix heures et midi.

Sénatorium de Saint-Pol-sur-Mer

Le départ des enfants pour le sanatorium aura lieu le 1er juillet à 6 h. 23 du matin au lieu de 6 h. 38.

Les enfants devront donc se trouver à la gare au plus tard à six heures précises.

Succès de l'Ecole nationale des Arts industriels

Au nouvième concours organisé par la « Société d'encouragement à l'Art et à l'industrie », expire les *élèves des écoles de dessin, de beaux-art, d'art décoratif et d'art industriel, de Paris et des départements*, le sixième prix, prime de 200 francs avec médaille d'argent, a été décerné à M. E. Florquin, élève de notre Ecole nationale des Arts industriels.

Nous félicitons et le lauréat et ses professeurs.

Legs de M. Achille Scrépel à la Ville de Roubaix

Le testament de M. A. Scrépel contient le passage suivant, concernant la Ville de Roubaix :

« Je lègue à la Ville de Roubaix, le bronze « l'Immortelle » qui m'a été offert par le comité Républicain des cantons de Roubaix.

« Ce bronze devra être placé dans le musée de l'Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix.

« Je lègue encore à la ville de Roubaix, la somme de cinq mille francs, à charge par elle d'entretenir à perpétuité le monument funéraire de la famille Scrépel-Lonage qui se trouve dans le cimetière communal, et d'y déposer chaque année une couronne au jour anniversaire de mon décès. »

Convocations

Comité républicain. — Le Comité républicain se réunira dans son local ordinaire le samedi 1er juillet, à 8 h. 1/2 du soir. — Il est prié que tous les adhérents est indispensable pour discuter les questions portées à l'ordre du jour.

* *

Médaille de l'armée coloniale. — La réunion trimestrielle des médaillés de l'armée coloniale aura lieu le dimanche 2 juillet à 6 h. 1/2 du soir au local de la société, Grande-Rue, 77.

Ordre du jour : Paiement des cotisations — Admission de nouveaux membres — Versement des fonds pour le voyage à Dunkerque.

Savon au Musc du Lélédil N° 29
pâte onctueuse, parfum puissant

Abandonnez l'usage du Gaz qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal *électricine et étoile du Nord.* R.-O

WATTRELOS

Une arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille, M. Bossard, commissaire de police, a mis en état d'arrestation le nommé Emile Vanassche, âgé de 27 ans, fraudeur de profession, sans domicile fixe, inculpé dans différentes affaires, notamment pour vol et coups et blessures.

Vanassche est un repriste justice dangereux; il vient de purger une peine de dix-huit mois de prison.

Il a été conduit à la gendarmerie en attendant son transfert à Lille.

CROIX

Les sociétés de secours mutuels. — Dans leur dernière réunion, la société de secours mutuels Saint-Martin, qui compte 221 membres, et la société Saint-Jean-Baptiste, qui compte 30 membres ont procédé à la désignation des délégués membres du conseil supérieur de la mutualité.

Le premier a été : MM. J. A. Decottignies et Henri Boussemart, administrateur; la seconde a désigné M. Ernest Leleux.

Réunion du conseil municipal. — C'est aujourd'hui, vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, que le conseil municipal de la commune se réunit, à la mairie, dans la salle ordinaire de ses séances, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la session de mai.

Départ pour le Sanatorium. — Demain samedi, 1er juillet aura lieu le départ de neuf enfants, deux filles et trois garçons, envoyés par les soins de la commune pour passer un mois au Sénatorium de Saint Pol-sur-Mer.

Délégation ministérielle. — Aujourd'hui, à 6 placardes, dans différents endroits de la commune, par les soins de l'Administration municipale, l'affiche parvenue à la décoration ministérielle lors à la Chambre par M. le président du conseil.

Concert préparatoire. — Un arrêté préfectoral, en date du 27 juin dernier, concernant l'affichage de tout placard dirigé contre les pouvoirs publics, vient d'être affiché dans différents endroits de la commune.

WASQUEHAL

Succès scolaire. — Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos concitoyens, le succès obtenu par M. Léon Pinavet, fils de M. Charles Pinavet, boulanger. M. Léon Pinavet, vient d'obtenir le brevet de capacité, il est élève de l'école supérieure de garçons de Lille.

Nous présentons au jeune lauréat toutes nos félicitations.

ÉLIXIR SUÉDOIS
Voir à la 4e page.

TOURCOING

Adjudications

Hier après-midi ont eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Victor Dassonbrouck, maire, assisté de MM. Honoré Coisson et Louis Grau, conseillers municipaux, les adjudications suivantes :

Construction de la flèche et relèvement du clocher de l'église Notre-Dame de Coudekerque. Montant des travaux y compris imprevus 55,329 fr. 17, cautionnement provisoire, 900 francs, définitif, 1,800 francs.

Deux soumissionnaires se sont présentés : MM. Dorville et fils, 10 p. 0/0 de rabais et J. Bourgeois, 7 p. 0/0 de rabais. M. Dorville, adjudicataire.

Usine à gaz, adjudication de la construction d'un bâtiment et d'une cheminée pour deux générateurs.

Le montant des travaux, y compris imprévu, est de 5.000 fr.

Aucun soumissionnaire ne s'est présenté.

Gratifications à des agents

Sur la proposition de M. Vilain, commissaire central de police, des gratifications de 10 fr. ont été accordées à chaque agent du service de la sûreté pour le surcroît de besogne leur ayant incombé dans la recherche du bandit Vandervaeren; 10 fr. aux agents Leclercq et Avez pour arrestation d'un cambrioleur de coffres-forts, place Leverrier; autre gratifie de 10 fr. à l'agent Leclercq pour l'arrestation du maître escroc Voignier qui se faisait passer pour inspecteur des contributions indirectes.

Ces primes sont un excellent stimulant, et M. le commissaire central a été bien inspiré en proposant à M. le maire de les allouer.

Les concours de chant et de déclamation du 14 Juillet

Ces différents concours, ainsi que cela s'est produit les années précédentes, soulèvent par ci par-là quelques réclamations.

Nous avons reçu à ce sujet une lettre que nous allons résumer succinctement.

1° Notre correspondant se plaint que les concours de chant et de déclamation ont lieu à la même heure, de sorte que les chanteurs ne pourront de l'audition des déclamations.

2° Que les divisions comiques chantent à la salle du Casino individuellement, et que les duos ont lieu à l'académie de musique, que cela produit une perte de temps préjudiciable pour ceux qui doivent se grimer et se costumer.

3° Le prix unique de 30 fr. attribué aux duos n'a pas un caractère sérieux puisque le prix n'est égal sera obligé de le fractionner en plusieurs portions selon le nombre de couples, qu'en ce cas il serait préférable d'accorder un second prix, pour éviter les mécontentements, etc.

La Grève des Trieurs du Peignage de MM. Mallart et Cie

La situation ne s'est aucunement modifiée depuis hier. Aucun nouveau ouvrier n'avons dit les ouvriers n'ont plus d'entrevue avec les patrons.

Nous avons parlé d'un ouvrier qui avait repris le travail après avoir été, suivant ses camarades, le principal promoteur de la grève. Nous avons aussi publié une lettre d'un groupe de trieurs grévistes.

Hier nous avons trouvé dans notre boîte aux lettres une correspondance paraissant émaner *de l'ouvrier visé; cette lettre n'étant pas signée* nous ne pouvons l'insérer.

Chute

Un ouvrier tisserand, M. Desmettre, 40 ans, demeurant rue de Roncq, passait Grand Place, lorsqu'il fit une chute en face l'hôtel du Cygne. La tête portait sur le trottoir du côté droit.

M. Desmettre a été relevé portant une plaie au cuir chevelu. Il a reçu quelques soins à la Pharmacie Bruneau et a pu regagner son domicile.

Incapacité de travail de quelques jours.

Une malheureuse

On a arrêté, hier, une jeune fille de 15 ans, Clotilde L..., demeurant rue Barbès à Roubaix pour vol de charbon à l'usine à gaz. Cette malheureuse ramassait des miettes de charbon près de la grue servant au déchargement. A un moment où il n'y avait là personne, la malheureuse se laissa aller à prélever un peu de charbon sur un tas.

Cette jeune fille habite avec sa mère restée veuve avec plusieurs enfants. Le père a été victime d'un accident mortel il y a environ 2 mois dans un établissement industriel.

Vetia une voleuse qui mériterait un peu d'indulgence du tribunal.

Simple police